PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***lundi 15e*** jour de novembre deux mille vingt et un, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, au Centre Bonne Aventure, sont présents :

Madame Molly Bujold, conseillère et messieurs Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Pierre Gagnon et David Roy, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et trésorier ainsi que madame Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière sont également présents.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 octobre 2021.
3.2. État des activités de fonctionnement au 30 septembre 2021 – Dépôt.
3.3. État des activités d'investissements au 30 septembre 2021 – Dépôt.
3.4. Période de questions.

4. Administration générale :

4.1 Calendrier des séances ordinaires 2022 du conseil municipal - Adoption.

4.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d'amélioration – Approbation de la reddition de comptes.

4.3 Avenant 2 - Ajout de contreventements structuraux au bâtiment - Hôtel de Ville de Bonaventure – Autorisation de signature du contrat.

4.4 Office municipal d'habitation Baie des Chaleurs – Approbation du budget 2021 révisé.

4.5 R2021-751 - Autorisation d'ouverture d'un prêt temporaire, au montant de 319 700 $, pour financer temporairement l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement.

4.6 Poste de directrice adjointe et greffière – Fin de la période de probation.

4.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers élus.

4.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures locales – Réfection du chemin Saint-Georges – Attestation de fin de travaux.

4.9 Demande d'appui pour la prévention du suicide pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

4.10 Mutuelle des municipalités du Québec – Dépôt de la ristourne pour 2020.

4.11 Participation au Transport adapté – Adoption de la contribution pour l'année 2022.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

5.2. Poste d'opérateur/chauffeur permanent – Autorisation d'embauche.

5.3. Poste d'opérateur/chauffeur saisonnier d'hiver – Autorisation d'embauche.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

6.2. Proposition et entente de maintenance préventive pour le centre récréatif Desjardins.

6.3. Terrain de jeux de la plage Beaubassin – Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC).

6.4. Camping Plage Beaubassin – Adoption de la grille tarifaire 2021.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

7.2. Dépôt du procès-verbal du CCU de la séance du 19 octobre 2021.

8. Sécurité incendie :

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie de Bonaventure.

9. Autres :

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

2021-11-256 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Modification du libellé du point 6.2 pour lire : Programme d'entretien maintenance préventive du système d'alarme incendie pour le CRD – Autorisation de signer l'entente de service.
- Modification du libellé du point: 6.4 pour lire : Camping Plage Beaubassin – Adoption de la grille tarifaire 2022.
- Retrait du point 7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU de la séance du 19 octobre 2021.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021.

2021-11-257 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire 4 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 octobre 2021.

2021-11-258 Il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 octobre 2021, d'une somme de 47 735.16 $ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 436 848.13 $, pour des déboursés totaux de 484 583.29 $. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

François Bouchard, Directeur général et trésorier

3.2. État des activités de fonctionnement au 30 septembre 2021 – Dépôt.

L'état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2021 est déposé au conseil municipal pour considération.

3.3. État des activités d'investissements au 30 septembre 2021 – Dépôt.

L'état des activités d'investissement au 30 septembre 2021 est déposé au conseil municipal pour considération.

3.4. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1 Calendrier des séances ordinaires 2022 du conseil municipal - Adoption.

2021-11-259 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi des cités et villes* prévoit que le conseil municipal de la Ville de Bonaventure doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débuteront à 20 h :

Dates	Lieu
Le 10 janvier 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 7 février 2022	Centre Bonne Aventure
Le 7 mars 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 4 avril 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 2 mai 2022	Centre Bonne Aventure
Le 6 juin 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 4 juillet 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 1 août 2022	Centre Bonne Aventure
Le 6 septembre 2022 (mardi)	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 3 octobre 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)
Le 7 novembre 2022	Centre Bonne Aventure
Le 5 décembre 2022	Salle Bona-Arsenault (Hôtel de Ville)

4.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d'amélioration – Approbation de la reddition de comptes.

2021-11-260 **ATTENDU QUE** la Ville de Bonaventure a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gaston Arsenault appuyée par David Roy il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Bonaventure approuve les dépenses d'un montant de 26 581 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.3 Avenant 2 - Ajout de contreventements structuraux au bâtiment - Hôtel de Ville de Bonaventure – Autorisation de signature du contrat.

2021-11-261 **CONSIDÉRANT les** modifications qui doivent être apportées au bâtiment de l'hôtel de ville de Bonaventure suite à l'étude sismique faite en mai 2021 par Tetra Tech via Pierre Bourdages Architecte;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture doit ajuster ses plans et devis et donc modifier les coûts du projet initial;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'avenant numéro 2 proposé par Pierre Bourdages Architecte s'élève à 34 693 $ avant taxes et comprend 12 368 $ en frais additionnels d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 22 325 $ en honoraires ingénierie a déjà été engagée par le directeur général et trésorier et approuvé par le conseil dans la résolution 2021-09-224 et que le pouvoir d'autoriser les dépenses au nom de la municipalité est permit de par le règlement 2007-561;

À CES MOTIFS, il est proposé par Richard Desbiens, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense et d'autoriser le directeur général et trésorier de signer l'avenant |numéro 2 au montant de 34 693 $ avant taxes au mandat initial avec Pierre Bourdages Architecte.

4.4 Office municipal d'habitation Baie des Chaleurs – Approbation du budget 2021 révisé.

2021-11-262 **ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation Baie des Chaleurs a déposé un rapport d'approbation de la Société d'Habitation du Québec pour son budget 2021;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2021 de l'Office de l'habitation de la Baie des Chaleurs tel que déposé.

QUE la Ville de Bonaventure s'engage à payer sa part pour combler le déficit prévu au budget 2021 de l'organisme, soit une somme prévisionnelle de 15 921 $.

4.5 R2021-751 - Autorisation d'ouverture d'un prêt temporaire, au montant de 319 700 $, pour financer temporairement l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement.

2021-11-263 **CONSIDÉRANT** l'acquisition récente d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement par la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est autorisé à dépenser la somme de 319 700 $ pour les fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ouverture d'un prêt temporaire, au montant de 319 700 $ prévu par le Règlement numéro R2021-751 pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne et équipements de déneigement.

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à signer l'ouverture de prêt temporaire pour un montant de 319 700 $.

4.6 Poste de directrice adjointe et greffière – Fin de la période de probation.

2021-11-264 **CONSIDÉRANT** la création du poste de direction générale adjointe et greffe suite à un mouvement de personnel de la secrétaire de direction, qui comblait également les tâches de greffe, vers un poste d'agent de taxation;

CONSIDÉRANT la signature d'entente entre la Ville de Bonaventure et madame Amélie Nadeau au poste de directrice générale adjointe et greffière;

CONSIDÉRANT QUE le ce poste cadre comprend 26 semaines de probation et que cette période de probation est arrivée à terme;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre de gestion continue de la performance de madame Nadeau avec le directeur général et trésorier a été positive et que la Ville est satisfaite de la performance de ce cadre;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche et de lever la fin de la

période de probation de madame Amélie Nadeau au poste de directrice générale adjointe et greffière pour la Ville de Bonaventure.

4.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers élus.

La déclaration d'intérêts pécuniaires des conseillers suivants a été déposée au conseil municipal pour considération par la directrice générale adjointe et greffière:

- Madame Molly Bujold
- Monsieur Gaston Arsenault
- Monsieur Jean-Charles Arsenault
- Monsieur Richard Desbiens
- Monsieur Pierre Gagnon
- Monsieur David Roy

4.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures locales – Réfection du chemin Saint-Georges – Attestation de fin de travaux.

2021-11-265 **ATTENDU QUE** la ville de Bonaventure a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du programme du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) concernant le dossier RIRL-2020-1013 de la réfection du chemin Saint-Georges;

ATTENDU QUE seuls les travaux effectués après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 26 avril 2021 au 23 juin 2021;

ATTENDU QUE la ville de Bonaventure transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gaston Arsenault, appuyée par Jean-Charles Arsenault, et unanimement résolu et adopté que le conseil de Bonaventure autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci que l'aide financière sera résiliée.

4.9 Demande d'appui pour la prévention du suicide pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

2021-11-266 **CONSIDÉRANT** la lettre du 12 octobre 2021 du centre de prévention du suicide et d'intervention de crise pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CPSICBSL) demandant un appui financier à la Ville de Bonaventure pour assurer la continuité du fonctionnement de ses services;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre une expertise en prévention du suicide dans la région et que ce service est perçu comme étant important par les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas fait de contribution à cet organisme dans les années passées;

À CES MOTIFS, il est proposé par David Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Bonaventure à offrir le montant de 150 $, correspondant au palier Bronze de la campagne Entrepreneur de l'organisme CPSICBSL.

QUE cette contribution soit non récurrente.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.10 Programme Mutuelle des municipalités du Québec – Dépôt de la ristourne pour 2020.

La ristourne 2020 du Programme Mutuelle des municipalités a été déposée au conseil municipal pour considération par le directeur général et trésorier.

4.11 Participation au Transport adapté – Adoption de la contribution pour l'année 2022.

2021-11-267 **ATTENDU QUE** les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec (MTQT), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTQ, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Bonaventure confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Bonaventure confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 5 962 $.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des travaux publics est déposé au conseil municipal pour considération.

5.2. Poste d'opérateur/chauffeur permanent – Autorisation d'embauche.

LE CONSEILLER 4 SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS EN RAISON D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS PUISQUE LE CANDIDAT RETENU A UN LIEN DE PARENTÉ AVEC LUI. LE MAIRE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER AINSI QUE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ASSURENT N'AVOIR SUBI AUCUNE INFLUENCE OU PRESSION DU CONSEILLER 4 EN LIEN AVEC LA SÉLECTION DES CANDIDATS POUR CE POSTE.

2021-11-268 **CONSIDÉRANT QUE**, depuis l'été dernier, 3 employés opérateur/chauffeur ont quitté leur emploi dont 2 permanents;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de sélectionner 3 candidats, dont l'un qui s'est désisté;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées et les besoins du service d'assurer l'ouverture sécuritaire des routes pour l'hiver 2021-2022;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'embauche de monsieur Éric Henry au poste de d'opérateur/chauffeur permanent et de lui accorder le premier échelon de l'échelle salariale en vigueur et qu'il bénéficie des conditions prévues à la politique de gestion des ressources humaines et éventuellement à la convention collective ayant cours dans l'organisation.

5.3. Poste d'opérateur/chauffeur saisonnier d'hiver – Autorisation d'embauche.

2021-11-269 **CONSIDÉRANT QUE**, depuis l'été dernier, 3 employés opérateur/chauffeur ont quitté leur emploi dont 1 saisonnier hiver;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de sélectionner 3 candidats, dont l'un qui s'est désisté;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées et les besoins du service d'assurer l'ouverture sécuritaire des routes pour l'hiver 2021-2022;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'embauche de Monsieur Jason Patrick Renouf à titre d'opérateur/chauffeur saisonnier d'hiver, qu'il soit positionné au premier échelon de l'échelle salariale en vigueur et qu'il bénéficie des conditions prévues à la politique de gestion des ressources humaines et éventuellement à la convention collective ayant cours dans l'organisation.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme est déposé au conseil municipal pour considération.

6.2. Programme d'entretien maintenance préventive du système d'alarme incendie pour le CRD – Autorisation de signer l'entente de service.

2021-11-270 **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville d'opérer de façon optimale ses infrastructures;

CONSIDÉRANT l'équipement spécifique du centre récréatif Desjardins qui requiert un suivi spécialisé du système d'alarme incendie pour assurer son bon fonctionnement et sa longévité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service Platinum One proposé par CHUBB United Technologies en date du 24 septembre 2021 offre le même type de programme déjà en place pour les autres bâtiments de Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme, à titre de responsable, d'octroyer un contrat de gré à gré de 5 ans avec CHUBB United Technologies pour un montant de 7 647,01 $ plus les taxes, pour l'entretien préventif système d'alarme incendie du centre récréatif Desjardins pour les années 2022-2026.
QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.3 Terrain de jeux de la plage Beaubassin – Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC).

2021-11-271 **CONSIDÉRANT QUE** le projet d'amélioration des services et de l'aménagement du camping de la plage Beaubassin est en préparation depuis plus d'un an et qu'il offre l'opportunité de revoir l'offre des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l'état de désuétude des terrains et des structures de jeux;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage et le besoin criant d'améliorer ces infrastructures pour répondre à la demande croissante tout en assurant le côté sécuritaire pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par ATMOS-PHARE pour le projet de revitalisation de l'aire de jeux du camping Beaubassin s'élève à 402 192.22 $ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse subséquente sera effectuée;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un investissement important et que le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) offre la possibilité de d'obtenir un financement couvrant 75 % des dépenses admissibles, pour un montant maximal de 750 000 $ par projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à payer la portion non financée du projet par le biais d'un règlement d'emprunt et qu'à l'achèvement des travaux elle en assumera l'entretien;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à déposer une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) dans le cadre du projet de revitalisation des terrains de jeux de la plage Beaubassin.

6.4 Camping Plage Beaubassin – Adoption de la grille tarifaire 2022.

2021-11-272 **CONSIDÉRANT** la grille tarifaire du camping Beaubassin;

CONSIDÉRANT QU'UN ajustement de 5 % permet de situer les prix pour la saison 2022 dans le même ordre de grandeur que campings comparables dans la région;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajuster à la hausse de 5% par rapport à l'année 2021 l'ensemble de la grille tarifaire du camping Beaubassin.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel du service d'urbanisme n'a pas été déposé au conseil municipal pour considération.

8. Sécurité incendie

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie de Bonaventure.

Le rapport mensuel du service de sécurité incendie n'a pas été déposé au conseil municipal pour considération.

9. Autres

9.1. Correspondance.

1. Lettre de remerciement du club de soccer

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit levée.

Roch Audet Maire	Amélie Nadeau Directrice générale adjointe et greffière

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.